

MUNICIPALITÉ DE LA CORNE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 12 décembre 2023 à dix-neuf heures trente-sept minutes (19 h 37) à la salle du conseil, située au 380, Route 111, à La Corne.

Sont présents : M. Éric Comeau, maire
M. André Gélinas, conseiller
M. Samuel Vaillancourt, conseiller
M. Yanick Hamel, conseiller
M. André Beauchemin, conseiller
Mme Annie Grandmont, conseillère

Est absent : M. Gaétan Goyette, conseiller

Les membres présents forment quorum

Madame Chantal Lessard, greffière-trésorière adjointe est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente-sept minutes (19 h 37) par monsieur Éric Comeau, maire et président d'assemblée.

À noter que, sauf indication à l'effet contraire, le vote sur les propositions de résolutions contenues au présent procès-verbal ne réfère qu'aux votes des conseillers ou de la conseillère, le maire n'étant pas tenu de voter.

280-12-23 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur André Beauchemin, appuyé de monsieur André Gélinas et résolu à l'unanimité des conseiller-ères présent-es d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ORDRE DU JOUR Séance extraordinaire du 12 décembre 2023

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du budget de la municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024.
5. Adoption du rapport triennal
6. Période de questions.
7. Clôture de l'assemblée.

ADOPTÉE.

281-12-23 3. ADOPTION DU BUDGET DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2024

Il est proposé par monsieur André Beauchemin, appuyé de madame Annie Grandmont et résolu à l'unanimité des conseiller-ères présent-es d'adopter le budget de la municipalité de La Corne pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024, comme suit :

**BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT
LE 31 DÉCEMBRE 2024 ET COMPARATIF 2023**

REVENUS	2024	2023
Taxation	1 504 479 \$	1 223 902 \$
Paielements tenant lieu de taxes	26 962 \$	26 973 \$
Services rendus	54 504 \$	48 986 \$
Imposition de droits	20 000 \$	23 000 \$
Amendes de pénalités et d'intérêts	9 100 \$	6 000 \$
Autres revenus	18 000 \$	0 \$
Transferts	317 357 \$	289 545 \$
	1 950 402 \$	1 618 406 \$
CHARGES	2024	2023
Administration	290 802 \$	256 049 \$
Sécurité publique	199 758 \$	199 721 \$
Transport	760 750 \$	526 628 \$
Hygiène du milieu	234 950 \$	239 192 \$
Santé et bien-être	2 680 \$	1 500 \$
Aménagement urbanisme développement	197 139 \$	137 565 \$
Activités récréatives et culturelles	245 260 \$	244 187 \$
Dépenses de financement	19 063 \$	13 564 \$
	1 950 402 \$	1 618 406 \$

Un document explicatif du budget sera publié dans L'écho des montagnes, journal distribué gratuitement sur le territoire de la municipalité, conformément à l'article 957 du Code municipal. **ADOPTÉE.**

282-12-23 4. ADOPTION DU RAPPORT TRIENNAL D'IMMOBILISATION

Il est proposé par monsieur Yanick Hamel, appuyé de monsieur André Gélinas et résolu à l'unanimité des conseiller·ères présent·es d'adopter le rapport triennal d'immobilisation pour les années 2024, 2025 et 2026. **ADOPTÉE.**

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

283-12-23 6. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Annie Grandmont de lever la séance à dix-neuf heures cinquante minutes (19 h 50).

Je, Éric Comeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Éric Comeau
Maire

Chantal Lessard
greffière-trésorière adjointe